

Résumé

Les troubles mentaux ont un prix élevé pour les individus, les employeurs et l'économie. En plus du désarroi dont elles souffrent à titre individuel, les personnes atteintes de troubles mentaux souffrent également d'un point de vue économique, du fait de taux d'emploi plus faibles, de taux de chômage plus élevés et d'un risque accru de pauvreté. Les employeurs doivent faire face à d'importantes pertes de productivité au travail et à des taux d'absence pour maladie élevés. Et pour l'économie dans son ensemble, les coûts prennent la forme de dépenses sociales et de santé élevées.

Ces coûts élevés sont une conséquence directe de la forte prévalence des troubles mentaux, en particulier de type léger à modéré. Les troubles mentaux concernent un cinquième de la population d'âge actif à tout moment, et une personne sur deux connaît des problèmes de santé mentale au cours de sa vie. La prévalence de ces troubles est plus ou moins stable depuis longtemps, mais ce n'est que récemment que les responsables publics et la société en général ont pris conscience de l'ampleur des enjeux économiques, sociaux et d'emploi que représente la mauvaise santé mentale.

Pour faire face au coût élevé de la maladie mentale, il faut que cette question devienne une priorité pour les parties prenantes, dans le milieu du travail, dans le système de santé et dans tous les secteurs de la politique sociale, notamment concernant le chômage et l'invalidité. Les politiques publiques, toutefois, n'ont évolué que lentement.

Les principaux problèmes sont clairement identifiés :

- l'apparition précoce des troubles mentaux, qui perturbe le parcours scolaire et le passage à la vie active ;
- des taux de traitement très insuffisants et des besoins en soins de santé largement non satisfaits ;
- les nombreux préjugés associés aux troubles mentaux, qui nuisent aux perspectives d'emploi des personnes qui en souffrent ;
- la forte prévalence des problèmes de santé mentale parmi tous les bénéficiaires de prestations en âge de travailler, notamment les bénéficiaires d'allocations chômage.

Principes d'action de l'OCDE

À partir des données disponibles sur les liens entre santé mentale et emploi dans neuf pays de l'OCDE, le présent rapport conclut qu'une modification des politiques est nécessaire à plusieurs égards, à savoir **quand** intervenir, **comment** intervenir et **qui** doit intervenir. Actuellement, les interventions sont souvent trop tardives, des parties prenantes essentielles sont laissées de côté et les différents services et institutions tendent à travailler chacun de leur côté. Agir sur ces trois paramètres – quand, comment, qui –

pourrait grandement contribuer à améliorer l'insertion sur le marché du travail des personnes atteintes de problèmes mentaux.

- **Quand**

Le moment de l'intervention est primordial. Les interventions sont souvent trop tardives, venant à un moment où les individus sont exclus du marché du travail depuis de nombreuses années. Même des mesures d'ampleur n'ont que peu d'effet lorsqu'elles interviennent tardivement. Les actions menées à l'école ou au travail auront des résultats plus probants et plus durables que celles menées une fois que l'individu a quitté le système scolaire ou le marché du travail. Les régimes d'assurance maladie et chômage doivent également réagir rapidement pour aider les personnes exclues à retrouver du travail.

- **Comment**

Les politiques actuelles sont souvent mises en œuvre de manière cloisonnée. Les politiques de santé, d'emploi et d'éducation ne prennent généralement en compte que les résultats dans leur secteur. Ces aides apportées de manière isolée ne sont pas suffisantes. Les personnes souffrant de troubles mentaux, qui ont du mal à conserver, à réintégrer ou à trouver un emploi, sont souvent confrontées à des difficultés tout à la fois sociales, de santé et d'emploi que les politiques publiques doivent traiter de manière intégrée. La prestation de services intégrés permet d'obtenir des résultats bien meilleurs, et plus rapidement.

- **Qui**

Pour relever les défis posés par la mauvaise santé mentale, il est indispensable de ne pas en laisser la gestion uniquement aux institutions et aux spécialistes de la santé mentale. La mauvaise santé mentale est une question de société dans laquelle de nombreux acteurs doivent s'investir. Les acteurs de première ligne qui n'appartiennent pas au monde de la santé mentale ont un rôle majeur à jouer pour aider à obtenir de meilleurs résultats, sur le plan de l'éducation et sur le marché du travail, pour les personnes atteintes de troubles mentaux. Les enseignants, les responsables hiérarchiques, les médecins généralistes et les agents des services de l'emploi sont quotidiennement confrontés aux effets des troubles mentaux dans les publics dont ils s'occupent. Ils sont les mieux placés pour identifier les problèmes, pour traiter les effets et leurs conséquences, et pour impliquer d'autres professionnels le cas échéant.

Aucun des pays étudiés par l'OCDE n'est parvenu à mettre en place une approche intégrée impliquant l'ensemble des secteurs concernés, qui parvienne à prendre en charge les problèmes de santé mentale et d'emploi de manière précoce. On relève néanmoins de nombreux exemples encourageants, dans différents secteurs, susceptibles d'inspirer une réorientation de l'approche des pouvoirs publics. Un grand nombre de ces exemples sont toutefois des projets pilotes de courte durée qui n'ont bien souvent pas fait l'objet d'une évaluation rigoureuse. Une meilleure analyse et un meilleur suivi des politiques et des résultats permettraient de mieux exploiter ces exemples prometteurs.

Quelques éléments universels sont nécessaires pour adopter une approche intégrée permettant l'amélioration des résultats en matière de santé mentale et d'emploi :

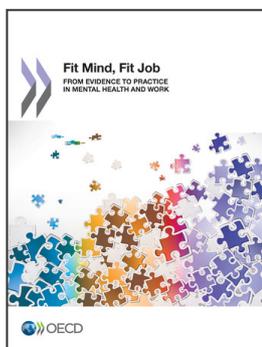
- Les acteurs clés de première ligne, surtout ceux n'appartenant pas au domaine de la santé mentale, doivent être mieux formés à prendre en charge les problèmes de santé mentale ; ils doivent pouvoir s'appuyer sur des lignes directrices opérationnelles pour savoir comment identifier les problèmes de santé mentale ; et disposer d'outils et de structures de référence plus robustes pour faire face rapidement aux problèmes et à leurs conséquences lorsqu'ils se présentent.

- Les responsabilités des intervenants primaires doivent être plus clairement définies. C'est indispensable pour les personnes concernées – employeurs, médecins et prestataires de services – mais aussi pour les acteurs publics tels que les institutions sociales, les services de l'emploi, les autorités éducatives et le système de santé.
- Les incitations financières peuvent être un moyen efficace de s'assurer que les parties concernées assument leurs responsabilités. Les pouvoirs publics doivent chercher à modifier les systèmes de manière que toutes les parties prenantes soient encouragées à faire ce qui doit être fait, ou rémunérées pour ce faire. Des incitations sont nécessaires pour favoriser une identification précoce des problèmes de santé mentale, une prise en charge rapide et une intervention intégrée des services de santé et de l'emploi.
- Enfin, une application rigoureuse des politiques est essentielle. Il existe ainsi plusieurs directives et réglementations à destination des employeurs, des médecins et des autres acteurs. Mais ces directives et réglementations n'auront que peu d'impact, à moins que leur usage ne fasse systématiquement l'objet d'un suivi et que leur non-respect ne soit sanctionné, ce qui nécessite une volonté bien plus affirmée tant au niveau politique qu'au niveau managérial.

Le but ultime des pouvoirs publics devrait être de faire en sorte que les personnes bénéficient d'une assistance rapide et intégrée quelles que soient les circonstances de la demande d'aide, que ce soit auprès d'un travailleur social ou d'un professeur en raison de difficultés à la maison, auprès d'un responsable des ressources humaines pour discuter d'un problème au travail, auprès d'un médecin généraliste pour lui demander un certificat de maladie, auprès d'un psychologue pour traiter un problème d'humeur ou d'anxiété, ou auprès d'un agent des services de l'emploi pour trouver un nouvel emploi.

Le Cadre d'action de l'OCDE en matière de santé mentale et d'emploi fournit ainsi une série de recommandations générales à destination de tous les pays de l'OCDE, articulées autour de quatre axes :

- Aider les jeunes par des programmes de sensibilisation aux problèmes de santé mentale et par les politiques d'éducation.
- Mettre en place un système de soins de santé mentale axé sur l'emploi.
- Améliorer les politiques en milieu de travail et les soutiens et incitations à l'intention des employeurs.
- Adapter les prestations et les services de l'emploi aux besoins des personnes souffrant de troubles mentaux.



Extrait de :

Fit Mind, Fit Job

From Evidence to Practice in Mental Health and Work

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228283-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Résumé », dans *Fit Mind, Fit Job : From Evidence to Practice in Mental Health and Work*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264242074-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.